ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE NADOR
COMMUNE D'AL AAROUI

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE
N° : 34/2026

Le Président du Conseil communal d'Al Aaroui procède à l'achat, sur bon de commande, des prestations objet du présent avis, conformément aux dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics, sous réserve du respect des conditions et seuils réglementaires applicables.

Objet de la prestation : Étude technique et suivi des travaux de construction d'un parc pour les engins de la Commune d'Al Aaroui – Province de Nador.

Consistance de la prestation :

N°	Désignation des prestations	Unité	Quantité	Prix total (DH HT)
01	**ÉTUDE TECHNIQUE** Visite et reconnaissance du site ; collecte des données nécessaires ; établissement du rapport de présentation ; plans de situation et plans d'aménagement ; études et plans d'exécution détaillés.	Forfait	01	
02	Etablissement des plans, détails et notes de calcul relevant du projet seront soumis aux visas et contrôles requis. Le BET assure, à sa charge et sous sa responsabilité contractuelle, les visas d'un bureau de contrôle agréé et d'un laboratoire compétent pour les prestations de contrôle et d'essais nécessaires au projet.	Forfait	01	
03	Etablissement des notes de calcul nécessaires ; plans de terrassement, voirie, assainissement et réseaux éventuels ; détails techniques ; avant-métré et estimation des travaux ;	Forfait	01	
04	Établissement des plans de béton armé comprenant notamment les prescriptions techniques.	Forfait	01	
05	SUIVI ET ASSISTANCE TECHNIQUE DES TRAVAUX Suivi périodique de l'exécution des travaux ; vérification de la conformité des travaux aux études, plans et prescriptions techniques ; coordination avec le maître d'ouvrage, l'entreprise, le bureau de contrôle et le laboratoire ; examen des résultats d'essais et établissement des observations nécessaires ; participation aux réunions de chantier ; vérification des attachements et situations de travaux ; assistance lors des opérations de réception provisoire et définitive ; établissement d'un rapport final de suivi.	Forfait	01	

Conditions et délais :

- Lieu d'exécution : Commune d'Al Aaroui, Province de Nador.
- Délai de suivi : pendant toute la durée des travaux et jusqu'à la réception définitive.
- Les livrables de l'étude seront remis au maître d'ouvrage en formats papier et numérique, selon le nombre d'exemplaires fixé dans les documents de consultation.

Garantie exigée :

1-une convention avec un laboratoire
2-une convention avec un bureau de contrôle
3-les agréments : D4-D13-D14-D15-D16-D21
4- les moyens humains et techniques mobilisés, les références similaires, le calendrier de réalisation et les modalités de prise en charge du bureau de contrôle et du laboratoire.

Les dites garanties doit être remis au maitre d'ouvrage âpres la confirmation de l'offre du moins disant, et avant d'entamer les prestations d'étude et suivi ci-dessus.

- Le prix proposé doit comprendre l'ensemble des honoraires du BET ainsi que les frais du bureau de contrôle agréé et du laboratoire, les déplacements, contrôles, prélèvements et essais nécessaires expressément prévus pour le projet.

Date limite de réception des offres : 12 NOV. 2026 à 14 h 00

AL AAROUI LE : 10 NOV. 2026

Le président

